

M. Jean OLU
2 impasse Duguay Trouin
22190 PLERIN
☎ 02.96.73.19.03
e.mail : jean.olu@wanadoo.fr

dossier n° E 19000114/35

Enquête publique préalable à l'autorisation environnementale demandée par Monsieur Antoine DESVIGNES relative à la vidange et au curage de l'étang de Rochereuil dont il est propriétaire, sur la commune de SEVIGNAC.



Localisation géographique de l'étang de Rochereuil

SYNTHESE des OBSERVATIONS RECUES ou CONSIGNEES sur le REGISTRE D'ENQUETE pendant l'ENQUETE PUBLIQUE qui s'est déroulée du jeudi 13 juin 2019 (10 heures) au mardi 2 juillet 2019 (12 heures) en mairie de SEVIGNAC (siège de l'enquête).

RAPPEL:

- arrêté de M. le Préfet des Côtes d'Armor en date du **22 mai 2019** ordonnant une **enquête publique** pour une durée de 20 jours, du **13 juin au 2 juillet 2019**, au titre du code de l'environnement, sous les rubriques 3.2.4.0, 3.1.3.0, 3.1.5.0, 3.2.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 pour l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau en application de l'article L.214-3 du code de l'environnement. La demande est déposée par Monsieur Antoine DESVIGNE reçue le 12 février 2019 à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Cotes d'Armor relative à la vidange et au curage de l'étang de Rochereuil lui appartenant, sur la commune de SEVIGNAC.

DESIGNATION du COMMISSAIRE-ENQUETEUR :

J'ai été désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour l'enquête précitée par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de RENNES en date du 30 avril 2019.

DATES et LIEUX des PERMANENCES :

Conformément aux dispositions de l'arrêté de M. le Préfet des Côtes d'Armor du 22 mai 2019 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique (article 5), je me suis tenue à la disposition du public à la mairie de SEVIGNAC, ainsi qu'il suit :

- le jeudi 13 juin 2019 de 10 h 00 à 12 h 00, premier jour de l'enquête,
- le mercredi 26 juin 2019 de 10 h 00 à 12 h 00,
- le mardi 2 juillet 2019 de 10 h 00 à 12 h 00, dernier jour de l'enquête.

OBSERVATIONS CONSIGNEES sur le REGISTRE et COURRIERS RECUS au cours de L'ENQUETE PUBLIQUE :

Ce projet n'a pas suscité l'intérêt du public. En effet, aucune observation écrite ou orale, n'a été consignée sur le registre de l'enquête publique. Il en est de même, en ce qui concerne les courriers, car je n'en ai reçu aucun.

QUESTION du COMMISSAIRE-ENQUETEUR :

A l'examen du dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement du dossier d'enquête publique, le commissaire-enquêteur note que les travaux de préparation de l'opération vidange et curage de l'étang ne décrivent pas suffisamment la matérialisation et les mesures de sécurité du public effectives mises en place autour de l'étang .

Dans ces conditions, le commissaire-enquêteur demande toutes précisions utiles sur les mesures concrètes de sécurité qui seront mises en place pour l'opération vidange et curage partiel de l'étang et les moyens de surveillance pour l'assurer.

ETABLI à PLERIN, le 02 juillet 2019

Le Commissaire-enquêteur,



Signé : Jean OLU

Toutes les requêtes ayant été exposées dans ce procès-verbal, je transmets celui-ci ce **mardi 02 juillet 2019** à Monsieur Antoine DESVIGNES par e-mail ne pouvant être présent en mairie de SEVIGNAC, en lui demandant son mémoire en réponse dans un délai maximum de 15 jours.